

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2443

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 19 QUATER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« la vulnérabilité de la personne »,

les mots :

« leur vulnérabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.